# **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS Établissement français du sang

Décision n° DS 2012-49 du 24 avril 2012 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR: ETSK1230278S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-4 et R. 1222-8;

Vu l'arrêté du 19 avril 2012 portant nomination du président par intérim de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2011-19 en date du 22 décembre 2011 nommant M. Frédéric DEHAUT en qualité de directeur de l'EFS Centre-Atlantique ;

Vu le règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang ;

Vu la lettre de mission du 25 novembre 2010 relative au marché national de tests de dépistage Kleihauer,

Décide:

#### Article 1er

Délégation est donnée à M. Frédéric DEHAUT, directeur de l'Établissement français du sang Centre-Atlantique, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution du marché national de tests de dépistage Kleihauer, hormis l'attribution et la signature du marché ainsi que les actes précontentieux.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric DEHAUT, délégation est donnée à Mme Béatrice MEUNIER, secrétaire général de l'Établissement français du sang Centre-Atlantique, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution du marché national de tests de dépistage Kleihauer, hormis l'attribution et la signature du marché ainsi que les actes précontentieux.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité. Fait le 24 avril 2012.

Le président par intérim de l'Établissement français du sang, Pr P. Tiberghien